

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [carolanne boutin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7024600fee180ed0d9c8b615>

Date d'obtention : 2023-06-16 16:12:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens de la formation sexto qu'il est important de prendre en charge rapidement toute situation de sextage afin de limiter la propagation des images ou vidéos intimes et de diminuer ou éviter les conséquences pour les jeunes. Je retiens également que nous ne sommes pas mandataire du service de police. Notre rôle est de dresser rapidement un portrait de la situation en suivant les étapes fournies dans la trousse. En aucun cas nous devons regarder les images ou vidéos impliqués. Il est important de préserver la confidentialité de tous les jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation va m'avoir appris à diriger mes interventions correctement envers les jeunes impliqués et leurs parents. Rassurer également la victime. Je vais pouvoir agir plus rapidement afin d'éviter que la situation s'amplifie. Elle va m'aider à expliquer correctement aux parents et aux élèves la situation qui les implique et quelles informations je peux leur transmettre. Elle aide également à savoir qu'elle est notre rôle à jouer dans ces situations et nos limites. Elle aide également à déterminer si l'acte est impulsif ou malveillant. De plus, elle va m'avoir aidé à évaluer correctement la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lorsque je vais intervenir auprès des jeunes je devrais faire attention de ne pas porter de jugement et de leur parler sur un ton réconfortant. Je vais devoir faire particulièrement attention à la confidentialité des jeunes qui sont impliqués. Vérifier si le jeune victime est à risque et de voir de quelle façon je peux le soutenir. Je ne dois pas sous-estimer les impacts qui sont liés à la situation. Finalement, je dois limiter la discussion au strict minimum.